

DOSSIER TECHNIQUE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

Installation <u>sans</u> protection surintensité côté DC et <u>sans</u> stockage par batterie (Fournir un dossier technique par générateur PV⁽¹⁾)

SITE	Nom du client :		
	Adresse du site :		
	Code postal / Comr	mune : /	
		raccordement au réseau public de distribution par l'installa raccordement au réseau public de distribution directement	ation de consommation Cocher une seule case
	(A1) Installation :	Autres sources d'alimentation DC : ☐ Non ☐ Oui → Si oui, à préciser :	
		Autres sources d'alimentation AC : ☐ Non ☐ Oui → S	i oui, à préciser :
	(A2) Installation photovoltaïque existante : Modification substantielle : Non Oui (remplir le cadre correspondant) Date de référence : dépôt de demande de permis de construction déclaration préalable de construction signature de marché accusé de réception de commande		
INSTALLATEUR	Nom ou raison sociale : E-mail :		
	Adresse :		
	Code postal / Comr	mune : / T	éléphone :Fax :
MODIFICATION SUBSTANTIELLE	A. Installation existante: □ Date de la mise sous tension de l'installation de production existante (préciser au moins l'année):		
COTE CONTINU	(1) Module PV : Le soussigné confirme que les modules sont conformes aux normes de la série NF EN 61730 INSTALLATION IDENTIQUE		
	Nombre de chaines (a): % I _{scmax-générateur PV} :		
	(2) Câble principa	·	Température admissible sur l'âme = %&\$ `\$7
	(3) Interrupteur-Sectionneur général DC: U _n :		
	(5) Onduleur: Marque et modèle:		
	Sys. Découplage *: externe intégré à l'onduleur : Joindre Le Certificat de Conformite à La PRENorme DIN VDE 0126-1-1/A1 Attention au réglage du seuil de fréquence haute des protections de découplage de type DIN VDE 0126-1-1/A1. Voir les instructions du gestionnaire du réseau. Rappel : Les exigences d'ERDF pour ce seuil de découplage sont détaillées dans la note ERDF-NOI-RES_13E, disponible sur le site www.erdf.fr		
<u>AC</u>	(6) Canalisation principale: Section:		
* : Cocher obligatoirement une seule case Signature Cachet de l'installateur			
Nom de l'installateur:			
L'installateur en signant ce dossier s'engage à ce que les données indiquées correspondent aux caractéristiques de l'installation photovoltaïque du site objet de l'attestation de conformité déposée. Nota: le présent dossier technique n'est pas systématiquement analysé par CONSUEL Le:			
Joindre à ce dossier : le schéma de principe du système photovoltaïque, le certificat de conformité à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 [voir (5)] et l'attestation de conformité CERFA n°13960*01.			



installation photovoltaïque – Aide au remplissage tallation sans protection surintensité côté DC et sans stockage par batter

Installation <u>sans</u> protection surintensité côté DC et <u>sans</u> stockage par batterie (Fournir un dossier technique par générateur $PV^{(1)}$)

- (1) Un générateur PV correspond à un MPPT (ou « tracker ») au sens des guides de la série UTE C 15-712. Pour les onduleurs à plusieurs MPPT dont la configuration est identique, voir (5).
- (A1) Cette rubrique concerne l'installation de production photovoltaïque.
- (A2) On entend par « modification substantielle » une installation faisant l'objet d'une augmentation de la puissance produite de plus de 10 %.
 Dans ce cas, le schéma doit permettre de différencier clairement les parties d'installation neuves de celles, existantes, qui n'ont pas été modifiées.

Les informations (1) à (7) de ce dossier ne doivent concerner que la partie neuve.

- (1) Module PV: Les modules PV doivent être conformes aux normes de la série NF EN 61730 (Voir guides de la série UTE C 15-712)
- (a) Indiquer le nombre de chaines associées au générateur PV (voir les guides de la série UTE C 15-712);
- (b) I_{scmax générateur} est le courant maximal en court-circuit aux bornes du générateur PV (voir les guides de la série UTE C 15-712);
- (c) U_{ocmax} est la tension maximale à vide du générateur photovoltaïque (voir les guides de la série UTE C 15-712).
- (2) Câble principal PV: Noter ici les caractéristiques du câble arrivant sur le générateur côté DC (Les caractéristiques du câble sont données par le fabricant).

Les câbles doivent respecter les exigences des guides de la série UTE C 15-712.

U est la tension assignée inscrite sur le câble ou indiquée dans ses caractéristiques.

La température admissible sur l'âme est celle en régime permanent.

- (3) Interrupteur-sectionneur général D.C.: U_n est la tension assignée en courant continu, I_n est le courant assigné en courant continu donnés par le fabricant. Pour les installations réalisées avec des micro-onduleurs, les valeurs I_n et U_n n'ont pas lieu d'être renseignées.
- (4) Polarité à la terre : Lorsqu'une polarité est mise à la terre pour des raisons fonctionnelles, l'installation coté courant alternatif doit être électriquement séparée par une séparation galvanique assurée soit par l'onduleur soit par un transformateur de séparation (conforme à la norme NF EN 61558-2-4).
- (5) Onduleur: La marque et le modèle figurant sur l'onduleur doivent être précisés. En présence d'une protection de découplage intégrée à l'onduleur, le certificat de conformité à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 doit être joint au dossier technique.

Si le dossier concerne plusieurs générateurs identiques, indiquer le nombre de générateurs concernés :

- Pour les onduleurs à plusieurs trackers, mentionner le nombre de trackers en plus de la marque et du modèle.
- Pour les micro-onduleurs, un seul dossier peut être fourni, en indiquant le nombre de micro-onduleurs installés.
- (6) Canalisation principale: canalisation immédiatement en aval du coffret AC (côté réseau public de distribution).
- (7) Branchement : lorsque l'installation est raccordée à un branchement à puissance surveillée, indiquer la valeur du courant de court-circuit maximum I_{kmax} au niveau des bornes aval de l'appareil général de commande et de protection (AGCP).

Aide: page 1 sur 1 Réf. SC 134-3 (Janvier 2015)